

N° : DP 20/496

DECISION DU PRESIDENT

**DELEGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
URBAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE D'OLLIOULES
DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION DE
LA PROPRIETE BATIE CADASTRÉE SECTION CN 36
APPARTENANT A MONSIEUR PATON EMMANUEL
SITUEE 1 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU A OLLIOULES**

Le Président de la Métropole

VU le décret n°2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L213-3 1^{er} alinéa,

VU la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président de la Métropole TPM d'exercer ou déléguer l'exercice des droits de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues par l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme,

VU la délibération n°2016/12/2.2 du 19 décembre 2016 du Conseil Municipal de la commune d'Ollioules instaurant le droit de préemption urbain « simple » sur les zones U et AU du PLU et « renforcé » sur la zone UA du PLU,

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue, en mairie d'Ollioules, le 28 septembre 2020 de Maître Gabriel ROQUEBERT, notaire à Ollioules, portant sur la vente d'un appartement de 43,82 m², appartenant à Monsieur PATON Emmanuel, à savoir la parcelle cadastrée section CN n° 36, située 1 rue Jean-Jacques Rousseau et sans occupant,

CONSIDERANT que la Métropole TPM est, depuis sa création le 1^{er} janvier 2018, compétente en matière de plan local d'urbanisme et, à ce titre, titulaire du droit de préemption urbain,

CONSIDERANT que la ville d'Ollioules a sollicité de la Métropole la délégation de l'exercice de son droit de préemption urbain pour l'acquisition du bien précité,

CONSIDERANT que cet appartement est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble d'habitation, permettant ainsi d'accueillir une personne âgée,

CONSIDERANT que cet appartement est situé en zone UA, dans le cœur historique du centre-ville, à proximité immédiate des commerces et des transports en commun,

CONSIDERANT que la localisation géographique du bien visé dans la déclaration d'intention d'aliéner présente un caractère manifestement stratégique pour permettre la réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux,

CONSIDERANT qu'il est donc opportun de lui déléguer l'exercice du droit de préemption pour bien cadastré section CN n° 36 situé 1 rue Jean-Jacques Rousseau à Ollioules,

DECIDE

ARTICLE 1

DE DELEGUER à la ville d'Ollioules, l'exercice du droit de préemption urbain, pour l'acquisition de l'appartement, situé 1 rue Jean-Jacques Rousseau à Ollioules, cadastré CN 36, appartenant à Monsieur PATON Emmanuel et faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 28 septembre 2020 en Mairie d'Ollioules.

ARTICLE 2

DE CHARGER Madame la Directrice Générale des Services de la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée :

- A la ville d'Ollioules

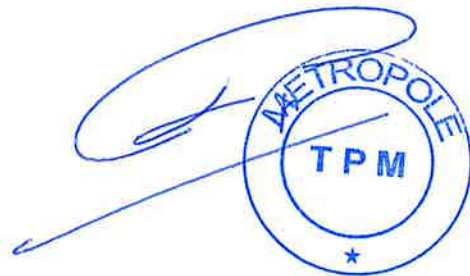
La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **27 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre





Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme



N° 10072*02

Ministère chargé de l'urbanisme

(Article A 213.1 du Code de l'urbanisme)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)

Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2)) Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L.212-1- et suivants du Code de l'urbanisme (3)) Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles de départements (articles L. 142-1- et suivants du Code de l'urbanisme(4))

Demande d'acquisition d'un bien (1)

Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2) Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3) **Cadre réservé à l'administration**

Date de réception

Numéro d'enregistrement

Prix moyen au m²

28/09/2020

08309022A180

A. Propriétaire(s)**Personne physique**

Nom, prénom Monsieur PATON Emmanuel

Profession (facultatif) (5) marin d'état

Personne morale

Dénomination

Forme juridique

Nom, prénom du représentant

Adresse ou siège social (6)

N° voie Extension Type de voie

Nom de voie 3 impasse du Broc Lieu-dit ou boîte postale

Code postal 28130 Localité YERMENONVILLE (28130)

Si le bien est en indivision, indiquer le(s) nom(s) de l'(des) autres co-indivisaires et sa (leur) quote-part (7):

B. Situation du bien (8)**Adresse précise du bien**

N° voie Extension Type de voie

Nom de voie 1 Rue Jean-Jacques Rousseau Lieu-dit ou boîte postale

Code postal 83190 Localité OLLIOULES

Superficie totale du bien 00ha 00a 72ca**Références cadastrales de la ou les parcelles**

Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Superficie totale
CN	36	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	00 ha 00 a 72 ca

Plan(s) cadastral(aux) joint(s) OUI NON **C. Désignation du bien**Immeuble Non bâti Bâti sur terrain propre Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer nom et adresse du propriétaire Occupation du sol en superficie (m²)

Terres	Prés	Vergers	Vignes	Bois	Landes
Carrières	Eaux	Jardins	Terrains à bâtir	Terrains d'agrément	Sol

Bâtiments vendus en totalité (9)

Surface construite au sol (m²)

Surface utile ou habitable (m²)

Nombre de Niveaux :

Appartements :

Autres locaux :

Vente en lot de volumes

Locaux dans un bâtiment en copropriété (10)

N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part des parties communes	Nature et surface utile ou habitable		Le bâtiment est achevé depuis :	Plus de 4 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
1		RdC	213 / 1000	Un appartement	43,82m²		Moins de 4 ans	<input type="checkbox"/>
						Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis :	Plus de 10 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
							Moins de 10 ans	<input type="checkbox"/>

En cas d'indivision, quote-part du bien vendu :

Droits sociaux (11)

Désignation de la société :

Désignation des droits :

Nature

Nombre

Numéro des parts

D. Usage et occupation (12)

Usage

habitation professionnel mixte commercial agricole autre (préciser) : :

Occupation

par le(s) propriétaire(s) par un (des) locataire(s) sans occupant autre (préciser) : :

Le cas échéant, joindre un état localif

E. Droits réels ou personnels

Grevant les biens OUI NON

Préciser la nature

Indiquer si rente viagère antérieure :

F. Modalités de la cession

1 - Vente amiable

Prix de vente ou évaluation (en lettres et en chiffres)

CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR)

Dont éventuellement inclus :

Mobilier € Cheptel € Récoltes € Autres €

Si vente indissociable d'autres biens

Adresse précise du bien

(description à porter en annexe) :

Modalités de paiement :

comptant à la signature de l'acte authentique à terme (préciser)

si commission, montant : 5.000,00 €

TTC HT A la charge de : Acquéreur vendeur

Paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'aliénation

Évaluation de la contrepartie

Rente viagère

Montant annuel

Montant comptant

Bénéficiaire(s) de la rente

Droit d'usage et d'habitation (à préciser)

Évaluation de l'usage ou de l'usufruit

Vente de la nue-propriété (à préciser)

Échange

Désignation des biens reçus en échange

Montant de la soulte le cas échéant

Propriétaires contre-échangistes

Apport en société

Bénéficiaire

Estimation du bien apporté

Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire

Estimation du terrain

Estimation des locaux à remettre

Location-accession – Estimation de l'immeuble objet de la location-accession

2 – Adjudication (13)

Volontaire Rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire

Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date et lieu de l'adjudication Montant de la mise à prix €

G. Les soussignés déclarent :

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique 1

Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués (14)

A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués

Nom, prénom de l'acquéreur (15) Monsieur et Madame Emmanuel GONÇALVES

Profession (facultatif)

Adresse

N° voie Extension Type de voie

Nom de voie 4089 chemin de la Cacoye Lieu-dit ou boîte postale

Code postal 83190 Localité OLLIOULES (VAR)

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (facultatif) (16)

Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) en A

A Ollioules Le 24 septembre 2020 Signature et cachet de **ÉTIENNE ET OLIVIERE MASSIANI**

Notaires Associés

83192 OLLIOULES Cedex

Tél. : 04 94 11 22 60

Fax : 04 94 53 04 60

H. Rubrique à remplir si le signataire n'est pas le propriétaire (17) :

Nom, prénom Maître Gabriel ROQUEBERT

Qualité Notaire

Adresse

N° voie 40 Extension Type de voie Rue de la Baume

Nom de voie Résidence des Moulins Lieu-dit ou boîte postale CS 70119

Code postal 83192 Localité Ollioules cedex

I. Notification des décisions du titulaire du droit de préemption (18) :

Toutes les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption devront être notifiées :

A l'adresse du (des) propriétaire(s) mentionné(s) à la rubrique A

A l'adresse du mandataire mentionnée à la rubrique H, adresse où le(s) propriétaire(s) a (ont) fait élection de domicile

J. Observations

K. Cadre réservé au titulaire du droit de préemption :